

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé et Personnel

Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Département de Justice et Police (DFJP)
Palais fédéral Ouest
Ch-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 9 septembre 2016

http://www.swisstribune.org/doc/160909DE_SS.pdf

Lettre ouverte / information importante

Madame la Conseillère fédérale,

Je me réfère à mon courrier¹ du 30 juin 2016 intitulé « *non-conformité majeure à haut risque du système judiciaire* »

Vous trouverez ci-joint un courrier² que j'adresse au Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud. Ce dernier est directement concerné par la plainte pénale que j'ai déposée contre l'avocat de l'Etat auprès du MPC.

Comme je le craignais, le MPC n'a pas l'indépendance pour juger cette affaire. L'accès à un Tribunal neutre et indépendant, pour les victimes de crimes commis avec les relations qui lient les avocats aux Tribunaux, n'existe pas. C'est à vous d'apporter une solution respectueuse des droits fondamentaux garantis par la Constitution.

Je vous rappelle qu'à la base de cette affaire, il y a la demande³ d'enquête parlementaire réclamée par des citoyens qui ont décrit ce qu'ils ont vu au Tribunal d'Yverdon, le 26 octobre 2005.

Pour votre information, l'avocat dissident qui propose d'abattre un Conseiller fédéral pour rétablir les droits fondamentaux constitutionnels, m'a affirmé que : **le procès de la dénonciation calomnieuse dont j'ai été l'objet à Yverdon est l'œuvre de franc-maçon**. Selon lui, ils sont au-dessus des lois. Je considère cette information comme confirmée, suite à ce qu'un ancien professeur - que je sais être franc-maçon - me l'avait aussi dit.

Je demande que vous ouvriez une enquête pour identifier les magistrats qui sont francs-maçons dans cette affaire et dont les agissements de leur loge violeraient les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

En vous remerciant par avance de votre action, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Version numérique du courrier : http://www.swisstribune.org/doc/160909DE_SS.pdf

Annexe : copie du courrier envoyé à M. Y. Maillard

¹ http://www.swisstribune.org/doc/160630DE_SS.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/160909DE_PM.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf